



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juin 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 43 de la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux survenus depuis la publication de mon rapport en date du 10 mars 2015 (S/2015/172), notamment en ce qui concerne la situation sur le terrain, la tenue des engagements pris par le pays dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, le processus électoral, et les progrès accomplis par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans la mise en œuvre de son mandat, notamment l'évaluation réalisée sur les conclusions du dialogue stratégique mené avec les autorités congolaises à propos de la stratégie de repli de la MONUSCO.

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

2. La situation politique est toujours tendue dans le contexte de la campagne électorale. Comme souligné dans mon précédent rapport, le calendrier électoral publié par la Commission électorale nationale indépendante a été critiqué par certains partis politiques de l'opposition qui ont mis en doute sa faisabilité. Certaines figures politiques de la coalition au pouvoir se sont fait l'écho de ces inquiétudes. Le 5 mars, un groupe de sept partis politiques issus de la majorité présidentielle, désigné sous l'appellation de « G7 », aurait adressé une lettre au Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, pour lui faire part de ses préoccupations concernant un certain nombre de questions relatives au déroulement des élections et au processus de décentralisation, appelant à la tenue d'un débat interne. Ces questions ont fait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale les 17 et 18 avril, lequel n'a toutefois pas abouti à des décisions officielles ou à des recommandations à l'attention du Gouvernement.



3. Le 2 mai, à la demande du Président, l'administrateur général de l'Agence nationale de renseignements, Kalev Mutond, a entamé des consultations avec les parties prenantes de l'ensemble de la classe politique du pays afin d'amorcer un dialogue national. Le 14 mai, lors d'une réunion organisée avec la majorité présidentielle, le Président Kabila aurait précisé que les objectifs du dialogue consisteraient à : consolider la paix et la sécurité; faire perdurer la stabilité économique; et maintenir l'unité nationale durant la période électorale. De nombreux partis de l'opposition, dont l'Union pour la nation congolaise (UNC) et le Mouvement de libération du Congo (MLC), ont refusé de participer au dialogue qui, selon eux, risquait de retarder les élections présidentielles et législatives de 2016. Il existait des divergences de vues au sein de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) concernant la décision de participer au dialogue. Néanmoins, le 1^{er} juin, la partie a annoncé qu'elle n'y prendrait pas part, car l'une des conditions préalables à sa participation – la présence d'un médiateur international, probablement mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo – n'avait pas été respectée.

4. Le 1^{er} juin, le Président Kabila a entamé des consultations avec plusieurs parties prenantes et tenu une série de réunions avec des dignitaires religieux. Dans une déclaration publiée le même jour, la Conférence nationale épiscopale du Congo a salué l'initiative de dialogue lancée par le Président et insisté sur la nécessité de parvenir à un accord sur le calendrier électoral, tout en veillant au respect de la constitution. Le 2 juin, l'archevêque de Kinshasa, Laurent Monsegnwo Pasinya, a réaffirmé qu'il était nécessaire de respecter les délais prévus par la constitution pour la tenue des élections et éviter tout accord sur un gouvernement de transition. Le 11 juin, le Président a informé le corps diplomatique à Kinshasa, dont mon Représentant spécial, des consultations en cours avec les parties prenantes du pays au sujet du processus électoral.

5. En mars, des accusations concernant la présence d'un charnier dans la commune de Maluku (Kinshasa), ont suscité des inquiétudes parmi la société civile, les dirigeants de l'opposition et les observateurs des droits de l'homme. Le 12 avril, le Premier Ministre adjoint et Ministre de l'intérieur, Evariste Boshab, ainsi que le Ministre de la justice, Alexis Tambwe Mwamba, ont confirmé que 421 corps, notamment d'indigents, de personnes abandonnées et d'enfants à naître avaient été enterrés dans un charnier. Le Gouvernement a ouvert une enquête judiciaire pour faire la lumière sur cette affaire. Les enquêtes judiciaires et administratives sur cette affaire sont menées par les autorités congolaises, avec l'appui de la MONUSCO. Toutefois, des préoccupations persistent concernant la possibilité que les corps enterrés à Maluku soient ceux de personnes tuées lors de l'opération « Likofi » entre novembre 2013 et février 2014, ou de manifestants tués en janvier 2015, dont les corps auraient été enlevés des morgues des hôpitaux de Kinshasa en vue de dissimuler ces meurtres.

6. La commission électorale nationale indépendante a poursuivi les préparatifs des élections locales et provinciales prévues le 25 octobre. Parmi les principaux points à régler figuraient l'enregistrement des candidats aux élections provinciales et la redéfinition de la liste des circonscriptions, pour y inclure le projet de loi relatif à l'attribution des sièges aux organes locaux et municipaux. Au 9 juin, 6 287 candidatures au total avaient été présentées à la commission, dont 5 720 étaient issues de partis politiques, 85 de coalitions et 482 de candidats indépendants. Un

total de 19 669 candidats avaient été enregistrés pour les élections provinciales, dont 12 % sont des femmes.

7. La commission électorale nationale indépendante a relevé quelques retards dans la réalisation de tâches essentielles au titre du calendrier électoral fixé. On citera à cet égard, par exemple, le plan général des dépenses du Gouvernement pour le processus électoral, censé être mis à jour au 22 février, mais toujours débattu par le Gouvernement. Ce dernier estime désormais les coûts du processus électoral à 900 millions de dollars (par rapport au 1,1 milliard de départ), dont la plupart doivent être financés par le Trésor de l'État. Néanmoins, le 14 mai, la commission a reçu 20 millions de dollars du Gouvernement (sur les 43 millions qui devaient être versés en mars). Le centre d'achat, qui devait être opérationnel le 1^{er} mars, n'a pas encore été mis en place par le Gouvernement. Le projet de loi relatif à l'attribution des sièges aux organes locaux élus en fonction du nombre d'électeurs par circonscription, qui aurait dû être promulgué le 20 avril, n'a été présenté à l'Assemblée nationale que le 5 juin. Le 16 juin, l'Assemblée nationale l'a rejeté en invoquant le fait que ses dispositions constituaient une violation de la Constitution, car elles excluaient près de huit millions d'électeurs qui avaient atteint la majorité civile depuis les élections nationales de 2011.

8. La Cour constitutionnelle prévue par la Constitution de 2006 a été établie le 4 avril, lors de la prestation de serment de ses neuf membres. La création de cette Cour marque une étape importante; en effet, il s'agit de l'instance chargée d'arbitrer tout différend relatif aux prochaines élections présidentielles et législatives. Le 1^{er} avril, les neuf membres de la Commission nationale des droits de l'homme, dont quatre des femmes, ont été désignés par l'Assemblée nationale; cette nomination a ensuite été confirmée par un décret présidentiel. Le 24 avril, cette commission, avec l'appui de la MONUSCO, a adopté des règles et règlements internes qui seront soumis à la Cour constitutionnelle pour examen.

B. Progrès accomplis dans la tenue des engagements pris par la République démocratique du Congo au titre de l'Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

9. Le 12 mai, le mandat du mécanisme de suivi national a été prolongé d'une année supplémentaire par décret présidentiel. Les 3 et 4 juin, à Kinshasa, les responsables de ce mécanisme ont tenu un séminaire de haut niveau avec le Ministre de la planification afin de consolider la concertation entre le Gouvernement et les partenaires du développement, d'accroître le rôle des autorités nationales et de déterminer des actions prioritaires et des mesures précises pour mettre en œuvre, de manière efficace et dans les délais fixés, les engagements souscrits en vertu de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La MONUSCO et le bureau de mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs ont appuyé cette initiative et y ont pris part.

Décentralisation

10. Le processus de décentralisation a bien progressé grâce à la promulgation d'une loi redéfinissant les frontières provinciales et subdivisant les 11 provinces en 26 entités

territoriales décentralisées, conformément aux dispositions de la Constitution de 2006. Le 13 avril, le Premier Ministre, Augustin Matata Ponyo, a signé deux décrets portant création de commissions chargées de créer de nouvelles provinces et désignant leurs membres. Les commissions ont 30 jours pour entamer les procédures administratives relatives à la création des nouvelles provinces, et 120 pour accomplir cette tâche. Cependant, des retards ont été constatés au niveau du déploiement des membres des commissions dans leur province respective en raison de contraintes budgétaires. Le 15 juin, le Parlement a adopté le projet de loi relatif à la Caisse nationale de péréquation. Il s'agit d'une étape capitale du processus de décentralisation. La Constitution de 2006 prévoit que les provinces recevront 40 % de recettes fiscales. Sur ce montant, 10 % seront ensuite alloués à la Caisse nationale de péréquation et 40 % aux entités territoriales décentralisées. La Caisse nationale de péréquation doit jouer un rôle essentiel dans la création des nouvelles provinces, notamment en garantissant des investissements publics dans les programmes de développement et une distribution plus équitable de la richesse nationale.

11. La décision du Gouvernement d'achever la création des nouvelles provinces en 120 jours, tout en tenant des élections locales et provinciales, a suscité certaines inquiétudes concernant sa capacité de mettre en place, en même temps que le processus électoral en cours, de nouvelles entités territoriales dans les délais impartis et de leur allouer les fonds nécessaires. Le processus de décentralisation a continué d'accentuer les divisions entre ses partisans et opposants au niveau provincial, et d'attiser les tensions entre les communautés dans certaines zones.

C. Conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et opérations menées par les forces nationales de sécurité contre les groupes armés

12. Dans la province du Nord-Kivu, les Forces démocratiques alliées (FDA), responsables d'attaques de plus en plus meurtrières contre les populations civiles, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUSCO, posent toujours une sérieuse menace à la sécurité du Beni. L'opération Sukola I, dirigée par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et appuyée par la MONUSCO, a permis de réaliser certaines avancées, et notamment conduit à l'élimination de l'un des principaux camps des FDA, mais s'est soldée par la mort du commandant des opérations récemment nommé par les FDA. Depuis le 1^{er} avril, cinq membres des FDA au total ont été tués et cinq autres capturés par les FARDC. Toutefois, en dépit des progrès accomplis et de l'arrestation, le 20 avril, du dirigeant des FDA, Jamil Mukulu, en République-Unie de Tanzanie, ce groupe conserve sa capacité de destruction. Les FDA opèrent toujours en petits groupes, attaquant des civils sans défense afin de semer la terreur, de perpétuer l'insécurité et de détourner l'attention des FARDC et de la MONUSCO lors de leurs opérations. Entre le 1^{er} avril et le 2 juin, les FDA auraient tué 33 civils, portant le nombre total de civils tués depuis octobre 2014 à 347, et tendu au moins quatre embuscades, provoquant la mort de cinq soldats des FARDC. Le 4 mai, certains membres des FDA auraient ouvert le feu sur un hélicoptère de la MONUSCO, qui transportait à bord le commandant de la Force, l'obligeant à atterrir d'urgence. Le 5 mai, un groupe de membres présumés des FDA a tendu une embuscade à une patrouille de la MONUSCO entre Oicha et Eringeti, tuant deux soldats de la paix tanzaniens et en blessant 13 autres. Deux civils ont également été tués.

13. Le 8 avril, les FARDC ont annoncé qu'au cours de l'opération Sukola II, 14 zones à l'intérieur du parc national de Virunga et alentour, dans le Nord-Kivu, et 21 zones dans le Sud-Kivu, précédemment occupées par les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), avaient été libérées et que 162 membres des FDLR avaient été capturés, 62 s'étaient rendus et 13 avaient été tués. La MONUSCO n'a pas été en mesure de vérifier ces chiffres. Bien que les FDLR aient été délogées de certains de leurs bastions, leurs structures de commandement et de contrôle restent pour la plupart intactes, car les opérations ne se sont pas encore engagées dans les zones où sont regroupés leurs dirigeants dans le Nord-Kivu. Par ailleurs, dans les zones d'opération, les FDLR se sont généralement dispersées en petits groupes pour éviter les affrontements. Tant dans le Nord-Kivu que dans le Sud-Kivu, les FDLR seraient retournées vers les zones que les FARDC avaient libérées auparavant, car ces dernières ont de plus en plus de difficultés à maintenir leurs positions efficacement tout en continuant leurs opérations. Dans le Nord-Kivu, les FDLR ont été aperçues retournant vers les zones du nord-est de Nyanzale, aux abords du parc national de Virunga, et autour de Tongi et Mweso, dans le territoire de Rutshuru. Dans le Sud-Kivu, des membres des FDLR auraient commencé à retourner vers les zones minières du territoire de Mwenga et auraient repris leurs activités d'imposition illégales.

14. Les FDLR sont restées actives dans les deux provinces et commettent des violations des droits de l'homme contre les populations civiles. Dans la province du Nord-Kivu, les FDLR continuent d'opérer sur les territoires de Lubero, Masisi, Nyiragongo et Rutshuru, et commettent de plus en plus d'actes de banditisme et d'activités d'extorsion, surtout depuis que les activités lucratives qu'elles menaient dans le parc national de Virunga ont été démantelées par les opérations. Le 26 mai, des personnes soupçonnées d'appartenir aux FDLR ont systématiquement mis à sac 30 à 50 maisons dans le village de Kiseguru. De petits groupes des FDLR ont intensifié leurs attaques contre les antennes des FARDC dans le territoire de Rutshuru, probablement pour bénéficier à nouveau de leur liberté de circulation ou s'emparer d'armes et de provisions. Dans la province du Sud-Kivu, les FDLR commettent toujours des violations des droits de l'homme ainsi que d'autres actes de banditisme, particulièrement le long de l'axe reliant Mwenga et Bukavu, dans les villages isolés et aux abords des sites miniers artisanaux.

15. Dans le Nord-Kivu, les conditions de sécurité se sont également nettement dégradées le long de la route reliant Goma et Rutshuru; une augmentation du nombre de vols à main armés, de meurtres et d'enlèvements y a été constatée. Le 8 avril, des éléments non identifiés ont ouvert le feu sur une patrouille de nuit de la MONUSCO dans le territoire de Rutshuru, faisant six blessés parmi les soldats de la paix. Les 21 et 23 avril, deux mines antichar ont été découvertes sur la route reliant Goma et Rutshuru. Trois fournisseurs du Service de la lutte antimines de l'ONU ont été enlevés le 23 avril par des hommes armés non identifiés, puis libérés le 28 avril. Le 10 mai, le Gouverneur du Nord-Kivu a publiquement déclaré que depuis octobre 2014, 100 cas d'enlèvement avaient été recensés dans les territoires de Nyiragongo et de Rutshuru, et a engagé les autorités nationales à agir.

16. Dans le territoire de Fizi (Sud-Kivu) les affrontements se sont poursuivis entre les Mayi-Mayi Yakutumba et les FARDC. Dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu, des factions des Mayi-Mayi Raia Mutomboki sont restées actives, se livrant, selon des informations, à des actes de harcèlement, commettant des enlèvements, des pillages, des extorsions et des viols aux abords des sites

miniers. Les 1^{er} et 2 mai, des éléments Mayi-Mayi Raia Mutomboki ont lancé une attaque violente contre le village de Kitamba, dans le territoire de Shabunda, au cours de laquelle, selon de graves allégations, des viols à grande échelle auraient été perpétrés. La MONUSCO mène une enquête à ce sujet. Les affrontements entre les Mayi-Mayi Raia Mutomboki et les FARDC ont également provoqué des déplacements de population dans ces zones.

17. Dans le district d'Ituri (province Orientale), les conditions de sécurité restent précaires. Les Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI) opèrent toujours dans les zones de Gety et d'Aveba, où de plus en plus de violations des droits de l'homme ont été signalées, dont plusieurs accusations de viols et de viols collectifs. Du 1^{er} avril à la mi-mai, les FRPI auraient commis 50 violations des droits de l'homme, faisant plus de 200 victimes, dont 26 cas de viol, 19 meurtres et plus de 20 cas de pillage et de destruction de propriétés. Le 10 mai, des membres des FRPI ont attaqué deux villages et pillé des biens et auraient violé 15 femmes. Durant la même période, les FRPI ont été généralement plus agressives envers les FARDC et la MONUSCO. Le 20 mars, des personnes soupçonnées d'appartenir aux FRPI ont ouvert le feu sur un hélicoptère de la MONUSCO en mission de reconnaissance près de Gety. Le 8 mai, des membres des FRPI ont lancé une attaque contre un camp des FARDC situé au sud-est de Gety, au cours de laquelle trois membres des FARDC ont trouvé la mort.

18. Le 17 mai, quatre principaux commandants des FRPI ont rassemblé environ 300 combattants près de Bukiringi pour se rendre. Le Ministre de la défense nationale et des anciens combattants, ainsi qu'un certain nombre de généraux des FARDC, se sont rendus à Bunia pour obtenir la reddition des FRPI. Au départ, les FRPI avaient convenu que celle-ci aurait lieu le 25 mai à Aveba. Mais les négociations ont échoué, car les FRPI insistaient pour être intégrées aux FARDC sur place et bénéficier d'une amnistie, conditions toutes deux rejetées par le Gouvernement. Ce dernier a ensuite donné aux FRPI jusqu'au 2 juin pour lui communiquer leur décision finale et mis en place un comité composé de 25 dirigeants et représentants locaux chargé de poursuivre les négociations et de garantir leur désarmement volontaire. Toutefois, au terme du délai fixé, aucun progrès n'avait été accompli. Le 3 juin, les FARDC, en coopération avec la MONUSCO, ont lancé des opérations militaires contre les FRPI à Aveba. Les forces au sol et les hélicoptères d'attaque de la MONUSCO ont affronté les FRPI autour et à l'intérieur d'Aveba, en soutien aux opérations des FARDC. Des drones non armés ont été déployés pour suivre les FRPI qui quittaient Aveba, et les renseignements recueillis ont été mis échangeés avec les FARDC pour tenir les planificateurs informés des opérations en cours. Depuis le 15 juin, 34 membres des FRPI sont morts et au moins 46 auraient été blessés durant les opérations. Aucune victime n'a été recensée parmi les civils. À la suite des opérations, les FRPI ont commencé à se rendre, dont cinq membres avec armes et 16 sans depuis leur lancement. Ces opérations se poursuivent.

19. Dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé, on a signalé de fréquents pillages, actes de banditisme et enlèvements ponctuels de civils par des membres de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). La LRA était principalement active dans le domaine de chasse d'Azande, situé dans le parc national de Garamba, et sur les axes Dungu-Duru-Nabiapai et Dungu-Faradje-Aba. Les membres de la LRA ont mené des attaques contre les forces nationales de sécurité, provoquant la mort de trois soldats des FARDC. Ils ont également enlevé au moins 41 personnes, pour leur faire porter

des biens volés. Environ 36 otages ont ensuite été libérés. Les FARDC, bénéficiant de l'appui de la MONUSCO et du Commandement des États-Unis pour l'Afrique, ont poursuivi leurs opérations contre la LRA dans les zones touchées. La MONUSCO a également continué de mener ses campagnes de sensibilisation au problème de désarmement pour inciter les membres de la LRA à la reddition.

20. Dans le nord de la province de Katanga, les conditions de sécurité sont toujours précaires. Les activités des FDLR déborderaient de plus en plus du Nord-Kivu, sous la pression de l'opération Sukola II. Au Tanganika, le conflit opposant les communautés luba et twa s'est envenimé. Le 30 avril, près du village de Nyunzu, des groupes d'autodéfense lubas, dénommés les « Éléments katangais », ont mis le feu à un camp de personnes déplacées qui accueillait près de 300 Twas, tuant au moins 62 civils. Le 2 mai, des Éléments katangais ont pris la MONUSCO pour cible, mettant le feu aux buissons entourant un de ses déploiements, en réaction aux rumeurs selon lesquelles elle appuierait la communauté twa. Depuis le mois de janvier, 221 personnes appartenant aux deux communautés ont été tuées, 106 blessées et 58 cas de viol signalés. Dans les territoires de Mitwaba et de Pweto, un déclin des activités des Mayi-Mayi Kata-Katanga a été constaté au terme de plusieurs opérations fructueuses menées par les FARDC, qui ont provoqué une fragmentation du groupe et la perte de son commandement central et de sa structure de contrôle. Néanmoins, la présence persistante de ces groupes armés continue de nuire à la sécurité.

D. Situation humanitaire

21. La situation humanitaire s'est détériorée dans plusieurs zones de l'est de la République démocratique du Congo en raison de la nette augmentation du nombre de meurtres, de violences sexuelles et d'enlèvements, notamment dans les territoires de Beni et de Rutshuru. Cette détérioration a restreint l'accès des populations locales aux terres agricoles et a aggravé les besoins humanitaires. Par ailleurs, cette insécurité accrue a entravé l'acheminement de l'aide humanitaire vers les populations de ces zones et a compliqué la tâche des acteurs humanitaires chargés de les protéger.

22. On estime le nombre total de personnes déplacées en République démocratique du Congo à 2,8 millions, et celui des personnes se trouvant dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë à environ 6,5 millions. Le nombre de personnes nouvellement déplacées au cours du premier trimestre de 2015 est estimé à 337 000, dont presque deux tiers se trouvent dans le Nord-Kivu; un chiffre qui s'explique en partie par l'opération militaire lancée par les FARDC contre les FDLR à la fin du mois de février. En outre, à la fin du mois de mars, plus de 11 500 personnes ont été nouvellement déplacées dans les territoires de Manono et Nyunzu, situés dans la province de Katanga, à la suite de l'escalade du conflit opposant les Twas et les Lubas.

23. Depuis le 31 mai, le nombre de réfugiés a presque doublé en République démocratique du Congo, passant de 122 000 à environ 237 967. Outre les 117 000 réfugiés en provenance du Rwanda, 10 563 réfugiés sont arrivés du Burundi et le nombre de réfugiés provenant de la République centrafricaine est passé de 68 000 à 84 281.

E. Évolution de la situation économique

24. La République démocratique du Congo a conservé une certaine stabilité macroéconomique. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que le taux de croissance de l'économie pour 2015 devrait s'élever à 9,2 %. Le taux annuel d'inflation a légèrement augmenté, passant de 0,24 % à 1,36 % lors du deuxième trimestre de 2015. Mais des inquiétudes persistent au sujet de la baisse des prix des marchandises et du retard des investissements du secteur privé avant les élections prévues en 2016. Par ailleurs, la République démocratique du Congo a encore de nombreux défis à relever pour atteindre une croissance généralisée et plus solidaire. Il demeure essentiel de progresser dans la voie des réformes structurelles afin de renforcer le secteur financier, d'assainir le climat des affaires en faisant respecter l'état de droit, et d'améliorer la gestion des ressources naturelles en favorisant une plus grande transparence et en renforçant la gouvernance.

25. Dans le cadre de son initiative visant à étoffer le cadre réglementaire du secteur extractif, le Gouvernement a présenté un projet de loi sur l'exploitation minière au Parlement le 17 mars. Outre les efforts qu'il a déployés pour obtenir une meilleure traçabilité de l'extraction de l'étain, du tungstène, de coltan et de l'or dans l'est de la RDC, le Gouvernement a également facilité la tenue d'une réunion de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, les 17 et 18 avril à Kinshasa, pour discuter des différents moyens de resserrer la coordination en matière d'activités de lutte contre la fraude sur les minerais et la contrebande dans la région. Lors de cette réunion, 17 recommandations spéciales visant à protéger le commerce officiel de minerais dans la région et à favoriser l'intégration régionale ont été adoptées.

F. Développement régional

26. Peu de progrès ont été constatés dans l'application des Déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013. Une mission technique dépêchée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo à Kigali, du 20 au 23 avril, a abouti au rapatriement volontaire de 13 des 453 membres de l'ex-Mouvement du 23 mars (M23) recensés au Rwanda. La remise des armes et de l'équipement militaire de l'ex-M23 a été différée en attente de la détermination de leur origine par les spécialistes de l'ONU sur les armes classiques. Afin d'accélérer le rapatriement des combattants de l'ex-M23 restants, du Rwanda vers l'Ouganda, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a décidé, lors d'un sommet extraordinaire qui s'est tenu le 18 mai à Luganda, de mettre au point un mécanisme comprenant la République démocratique du Congo, le Rwanda, l'Ouganda, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'ONU.

27. En avril, au terme de plusieurs réunions techniques, la Commission conjointe de démarcation des frontières, constituée par la République démocratique du Congo et le Rwanda, a entamé la construction de 22 frontière bornes dans les zones frontalières contestées, ce qui pourrait aider à réduire le nombre d'affrontements et à atténuer les tensions entre les deux communautés.

III. Mise en œuvre du mandat

A. Dialogue stratégique entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Organisation des Nations Unies

28. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Organisation des Nations Unies ont pris des mesures efficaces pour engager un dialogue stratégique et régulier aux fins de l'élaboration conjointe d'un plan d'action et d'une stratégie de retrait pour la MONUSCO.

29. Dans le cadre de ce dialogue stratégique, quatre réunions plénières, coprésidées par le Ministre des affaires étrangères Raymond Tshibanda et par mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, ont eu lieu à Kinshasa, le 25 mars, puis les 1^{er}, 8 et 15 avril 2015. Sur la proposition du Gouvernement, quatre groupes de travail ont été créés pour examiner les principaux sujets de préoccupation, notamment les questions intéressant l'examen stratégique et l'élaboration d'une stratégie de retrait pour la MONUSCO, les élections, les droits de l'homme et les communications.

30. Du 21 au 25 avril, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix s'est rendu en République démocratique du Congo où il s'est entretenu avec le Président Kabila et avec les membres de son gouvernement, des moyens de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la RDC et de déterminer la voie à suivre en matière de dialogue stratégique, d'accord relatif à des objectifs communs et de plan d'action pour la stratégie de retrait de la MONUSCO.

31. S'appuyant sur le processus d'évaluation conjointe amorcé en 2010, la MONUSCO et le Gouvernement ont adopté, le 15 avril, un mandat en vertu duquel la situation régnant dans l'est de la République démocratique du Congo devait être évaluée en tenant compte d'autres aspects relatifs aux conditions de sécurité, à la protection des civils, au rétablissement de l'autorité de l'État et aux activités des FARDC et de la MONUSCO. Le 14 mai, des équipes provinciales conjointes ont entamé des évaluations dans des territoires touchés par le conflit, qui se trouvaient au Katanga, au Nord-Kivu, dans la province Orientale et au Sud-Kivu. Du 25 au 30 mai, une équipe de Kinshasa s'est rendue à Bunia, à Goma ainsi qu'à Kalé et a entendu des exposés présentés par toutes les équipes provinciales. Cette équipe comprenait 16 représentants de la MONUSCO et du Gouvernement, notamment du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de l'intérieur, des FARDC, de la Police nationale congolaise (PNC) et des services de renseignement. Tout au long de l'exercice d'évaluation, la coopération entre la MONUSCO et les représentants des autorités nationales et provinciales a été remarquable. L'équipe met la dernière main au rapport conjoint à soumettre au dialogue stratégique lors de sa session plénière.

32. La reprise de l'aide aux opérations des FARDC contre les FDLR est une question qui a été soulevée lors d'une série d'entretiens avec le Gouvernement, qui ont eu lieu dans le cadre du dialogue. Les discussions se poursuivent en vue d'aplanir les différences qui subsistent à cet égard entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies.

33. Pour la suite, l'évaluation conjointe de la situation en matière de sécurité qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo devrait, – une fois qu'elle aura donné lieu à un accord entre l'ONU et le Gouvernement – servir de base solide à la tenue de nouvelles discussions relatives à d'autres aspects touchant à la réduction des risques d'instabilité dont il est fait mention à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité et aider à définir les objectifs dont la réalisation pourrait conduire à une réduction progressive des effectifs de la MONUSCO.

B. Processus nationaux et exercice de bons offices par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Élections

34. Dans le cadre de ses bons offices, la MONUSCO a intensifié ses contacts avec un large éventail de parties prenantes au processus électoral représentant tous les courants politiques ainsi que la société civile. La Mission a aussi continué d'aider la commission électorale nationale indépendante à renforcer, par l'intermédiaire de son Comité consultatif, la concertation avec les partis politiques, et à sensibiliser les associations féminines et les partis politiques à la nécessité d'accroître la participation des femmes aux prochaines élections. Elle a également fourni à la commission une assistance technique limitée aux fins de la mise en place de systèmes d'inscription des candidats en lice et de recensement des électeurs dans leurs circonscriptions électorales. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de prêter un appui technique au processus électoral. Le Projet d'assistance au cycle électoral souffre d'un manque cruel de fonds et piétine.

Réforme du secteur de la sécurité

35. La Mission a redoublé d'efforts pour améliorer, par la voie de ses mécanismes de coordination stratégique habituels et des contacts officieux réguliers qu'elle entretient avec différents secteurs, la coordination de l'assistance fournie par les partenaires internationaux. Elle a poursuivi ses échanges avec toute une gamme d'interlocuteurs gouvernementaux de manière à avoir une même idée des défis à relever, tout en offrant un appui et des conseils techniques cohérents.

36. En l'absence d'une stratégie nationale globale de réforme du secteur de la sécurité et d'un plan d'étape connexe, des activités précises touchant aux secteurs de la justice et de la défense ainsi qu'à la réforme de la police ont été menées à bien, conformément aux plans d'action pertinents. C'est ainsi notamment que la MONUSCO a continué à promouvoir les liens entre civils et militaires en appuyant le « Service d'éducation civique, patriotique et de l'action sociale », une instance relevant des FARDC qui a pour vocation de sensibiliser davantage les forces armées aux droits de l'homme, à la protection de l'enfance, au problème des inégalités entre hommes et femmes et à celui de la violence sexuelle.

37. La Mission s'est employée à mieux faire connaître l'Inspection générale de la police, l'organe de contrôle interne de la Police nationale congolaise, et à renforcer

les moyens dont elle disposait pour traiter les plaintes déposées par les victimes et par leurs proches. Bien que la Mission ait prêté son appui à la réforme de la gestion des ressources humaines au sein de la Police nationale et à l'élaboration d'un programme national de formation, les contraintes financières et le faible degré de responsabilisation ont entravé les efforts entrepris dans ce domaine. À titre d'aide, la Police des Nations Unies a dispensé une formation à des élèves policiers dont 268 ont été formés aux tâches de police élémentaires, 328 au maintien de l'ordre public, au code de déontologie et aux principes des droits de l'homme et 15, à la collecte et à l'analyse de renseignements. Elle a aussi organisé, à l'intention de 10 commissaires provinciaux adjoints de la Police nationale congolaise, et en collaboration avec le Groupe technique pour la sécurisation des élections, un atelier de formation aux règles administratives et à la réglementation qui s'appliquent au maintien de l'ordre public. Au total, 96 patrouilles mixtes composées d'éléments de la Police des Nations Unies et de la Police nationale congolaise et chargées de surveiller et d'encadrer les unités placées sous leur commandement, ont été constituées au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

38. La MONUSCO a prêté son appui à l'organisation des États généraux de la justice, une conférence nationale chargée de dresser l'état du système judiciaire. Quelque 300 experts et représentants de la société civile ont élaboré des recommandations visant à améliorer le fonctionnement du système national de justice, conformément aux normes internationales. La Mission et le PNUD ont fourni, par l'intermédiaire d'un programme commun d'appui à l'administration de la justice, une assistance technique au Comité directeur que le Ministre de la justice et des droits de l'homme a créé afin de surveiller la mise en œuvre des recommandations qui devraient servir, à terme, à l'élaboration d'une stratégie de réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire.

Dimension régionale

39. La Mission a continué de coopérer étroitement avec le Bureau de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, notamment en facilitant les préparatifs de la conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs prévue pour le début de 2016. La Mission a aussi concouru à l'organisation, par les bénéficiaires, de la première rencontre de la plateforme des femmes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs qui a eu lieu à Goma, du 13 au 15 mai. La réunion, qui a été organisée par le Bureau de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, a rassemblé 60 dirigeantes, représentant 35 organisations locales du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda, qui ont débattu d'un programme d'action commun visant à renforcer les processus de paix régionaux.

Consolidation de l'autorité de l'État et stabilisation

40. Les efforts visant à stabiliser la partie orientale de la République démocratique du Congo ont porté quelques fruits. Le 8 avril, le Comité directeur du Programme national pour la stabilisation et la reconstruction des zones sortant de conflits armés, présidé par le Ministre de la planification, a approuvé les stratégies provinciales de stabilisation et les plans d'action pour le Nord-Kivu, la province Orientale et le Sud-Kivu. Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix s'est engagé, au titre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, à allouer des ressources supplémentaires en vue de mobiliser davantage les donateurs.

Sur la demande du Ministre, la MONUSCO a concouru à l'élaboration de plusieurs documents juridiques (projets de décret, règlements intérieurs) afin d'améliorer, dans le cadre du processus de stabilisation, le fonctionnement des structures étatiques aux niveaux national et provincial.

41. Des partenaires du Programme national pour la stabilisation et la reconstruction des zones sortant de conflits armés, ont lancé, avec l'appui de la MONUSCO, des projets visant à mobiliser des ressources pour lutter contre les problèmes qui alimentent les conflits, dans certains secteurs prioritaires. C'est ainsi que les séances de concertation, financées par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, qui ont eu lieu à Mambasa, dans le district de l'Ituri (province Orientale), ont rassemblé des représentants de l'administration territoriale, des forces nationales de sécurité et des collectivités locales qui ont débattu de questions foncières ainsi que de problèmes, d'identité, d'exploitation minière et de foresterie.

42. La Mission a aidé la Police nationale à rouvrir 35 commissariats de police dans des régions auparavant contrôlées par les FDLR et par les Forces démocratiques alliées (ADF), à Beni, Eringeti, Oicha et Rutshuru. Des îlots de stabilité ont été créés à Eringeti, Kamango, Luofu, Mambasa, Masisi, Rutshuru, Sange et Walikale. On s'est engagé à allouer, au titre des fonds prévus pour les projets à effet rapide, un montant d'environ 4 millions de dollars à des projets devant être exécutés dans les îlots de stabilité et destinés, pour l'essentiel, à fournir un appui à la Police nationale, à des institutions judiciaires, à des établissements pénitentiaires ainsi qu'à des initiatives communautaires.

C. Protection des civils et neutralisation des groupes armés

43. La Mission a renforcé sa présence dans la région de Beni pour mieux protéger les civils et atténuer la menace que fait peser l'ADF. Avec l'appui des FARDC, elle a effectué des vols de reconnaissance pour recueillir des informations sur les installations et cachettes éventuelles de l'ADF. Elle a soutenu des opérations des FARDC contre l'ADF dans la région, notamment en fournissant un appui-feu, tout en continuant à patrouiller dans cette zone, en particulier dans les endroits réputés être des couloirs de libre circulation pour les troupes de l'ADF. Durant la période considérée, les FARDC ont détruit un camp de l'ADF avec l'aide de la MONUSCO, et neutralisé au moins un haut responsable de ces forces. La Mission a renforcé les patrouilles communes d'équipes composées d'agents des unités de police constituées et intensifié leurs activités, dans la région de Béni.

44. La Mission a continué d'apporter à la création et au bon fonctionnement des 56 réseaux d'alerte locaux et 80 comités locaux de protection en place dans les régions de la partie orientale de la République démocratique du Congo touchées par les conflits, un appui qui a contribué à atténuer les risques liés à la protection des civils, grâce à une meilleure coopération avec les services de sécurité locaux, les autorités locales, la société civile et les communautés locales. La Mission a répondu, seule ou avec l'aide des FARDC, de la Police nationale congolaise ou des autorités locales, à 118 des 188 alertes lancées par des réseaux d'alerte locaux, ce qui a permis de bien écarter les menaces perçues ou conduit à l'arrestation des auteurs des actes à l'origine de l'alerte. S'il a été impossible de répondre à certaines alertes (70 alertes au total), c'était soit parce que les endroits étaient inaccessibles,

soit parce que l'alerte était parvenue trop tard ou parce que les informations fournies étaient vagues.

45. Au Nord-Kivu, la MONUSCO a lancé l'opération « Safe Rutshuru », renforçant sa présence militaire pour décourager des attaques d'éléments et de groupes armés. Elle a aussi escorté des convois commerciaux dans les régions concernées.

46. Les discussions entre la MONUSCO et le Gouvernement se poursuivent aux fins de la reprise du soutien de Mission à l'opération Sukola II lancée contre les FDLR par les FARDC, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

47. Dans le district de l'Ituri (province Orientale) la MONUSCO a aidé le Gouvernement à négocier avec les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI). Après la rupture de ces négociations, elle a aidé les FARDC à mener des actions militaires contre le FRPI, tout en poursuivant des mesures à caractère non militaire visant à inciter le groupe armé à se rendre.

D. Transformation de la Force

48. Comme suite à la recommandation formulée à l'issue de l'examen stratégique et comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2211 (2015), la MONUSCO élabore actuellement des mesures visant à donner le plus de souplesse possible à la Force de sorte qu'elle puisse s'adapter au mieux à l'évolution de la situation sur le terrain et surmonter les difficultés qu'elle présente. Cela suppose la création de bataillons se prêtant à un déploiement rapide ainsi que l'adoption d'un train de mesures de modernisation de la Force. On s'efforce actuellement de déterminer, sur la base d'une évaluation des besoins, les exigences à satisfaire en matière de mobilité, notamment le nombre d'hélicoptères de transport nécessaires à un déploiement rapide, et d'évaluer les capacités de renseignement. La MONUSCO procède aussi à la réduction de ses effectifs conformément à la résolution 2211 (2015). À ce jour, quelque 850 militaires (sur les 2 000 au moins à réduire) ont déjà été rapatriés. La réduction et la transformation de la Force exigeront un renforcement de la coordination et de la coopération avec les FARDC, en particulier dans les zones où les diminutions d'effectifs de la MONUSCO sont prévues, si l'on veut éviter les vides sécuritaires.

E. Sécurité du personnel des Nations Unies déployé dans le cadre des opérations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

49. La Mission a conclu que, durant la période à l'examen, les opérations militaires ne se sont pas traduites par un accroissement perceptible des menaces pesant sur le personnel des Nations Unies. Elle a néanmoins évacué son personnel non essentiel de Beni et a pris les mesures d'atténuation des risques nécessaires pour faire face à l'évolution sur le terrain de la situation en matière de sécurité, dans certaines régions comme celle de Beni. La Mission a aussi revu ses opérations et procédures à la lumière des attaques que l'Alliance des Forces démocratiques (ADF) a lancées contre les Casques bleus le 5 mai.

F. Suivi de la mise en œuvre de l’embargo sur les armes

50. La Mission a poursuivi son action de surveillance de l’embargo sur les armes, notamment en prêtant un appui au Groupe d’experts créé par la résolution 1533 (2004). Les informations relatives au personnel militaire, aux armes ou au matériel connexe acheminé à travers la frontière orientale de la République démocratique ont été partagées avec le Groupe susmentionné.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

51. La troisième phase du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR III) a été officiellement lancée par le Ministre de la défense à Kitona (Bas-Congo) le 16 mai et à Kamina (Katanga) le 21 mai. À ce jour, le Gouvernement n’a débloqué que 1,5 million de dollars des États-Unis sur les 10 millions qu’il s’est engagé à verser, mais il a réitéré son intention de respecter pleinement son engagement. D’autres combattants ayant déposé les armes suite aux opérations menées contre des groupes armés dans l’Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, le Gouvernement a annoncé son intention de débloquer des fonds supplémentaires pour les prendre en charge. L’Unité d’exécution du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (UEPNDDR) fournit actuellement une aide alimentaire et médicale dans les camps de transit des FARDC et s’est occupée de fournir les certificats de démobilisation et de désarmement. Au 12 juin, l’UEPNDDR avait démobilisé 1 329 anciens combattants à Kamina et 1 130 à Kitona. Elle a également organisé le triage, notamment en mettant à part les enfants et les ex-combattants et réfugiés étrangers et en orientant les personnes souffrant de troubles mentaux vers des services spécialisés.

52. La Mission a continué d’appuyer les efforts visant à encourager le désarmement des combattants étrangers comme congolais dans l’est de la République démocratique du Congo. Au 11 juin, 212 anciens membres de groupes armés congolais (46 ex-combattants hommes, 147 enfants associés à des groupes armés et 19 personnes à charge) et 113 membres de groupes armés étrangers (51 ex-combattants hommes, 4 enfants associés à des groupes armés et 58 personnes à charge) s’étaient volontairement inscrits au programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement. Parmi ces anciens membres de groupes armés congolais et étrangers, on comptait 97 hommes, dont 64 ayant appartenu aux FDLR, 151 enfants associés à des groupes armés et 77 personnes à charge. Au 11 juin, 326 ex-combattants des FDLR et les personnes à leur charge – soit 1 078 personnes – ayant choisi de rendre les armes résidaient dans les camps de regroupement de Kanyabayonga (Nord-Kivu), de Kisangani (province Orientale) et de Walungu (Sud-Kivu).

H. Lutte antimines

53. Le Service de la lutte antimines de l’ONU a procédé à la destruction des munitions non explosées dans toute la zone d’opérations de la MONUSCO. Il a déminé 68 zones à risque dans le Nord-Kivu et la province Orientale, détruisant 192 restes explosifs de guerre et 3 694 armes de petit calibre et munitions. Les 21 et

23 avril, il a procédé à la destruction sur place de deux mines antichars récemment posées sur la route reliant Goma à Rutshuru.

I. Promotion et défense des droits de l'homme et lutte contre l'impunité

54. La situation des droits de l'homme demeure très préoccupante. Dans l'est du pays, elle a continué d'être marquée par le conflit et les exactions commises par les groupes armés et les FARDC, souvent au cours des combats. Dans les provinces de l'ouest, et en particulier à Kinshasa, les éléments marquants sont la restriction de l'espace politique (S/2014/957) et les violations des libertés fondamentales, notamment de la liberté d'expression et du droit de réunion pacifique et de libre association.

55. Sur les 810 violations des droits de l'homme enregistrées par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme entre mars et mai 2015, près de 60 % ont été commises par divers groupes armés et environ 40 % par des agents de l'État. Parmi ces derniers, les soldats des FARDC étaient responsables du plus grand nombre de violations – soit 104 au total –, tandis que 89 auraient été commises par des agents de la Police nationale civile.

56. Des éléments des FRPI ont été à l'origine de 76 violations des droits de l'homme, soit le plus grand nombre de violations commises par un même groupe armé au cours de la période considérée. Ce chiffre considérable s'explique en partie par l'échec des négociations visant à obtenir la reddition du groupe suite à l'arrestation de son chef, Justin Matata Banaloki, alias Cobra Matata, en janvier 2015, ainsi que par une certaine radicalisation du groupe.

57. Dans le contexte du processus électoral, la MONUSCO a constaté une restriction de plus en plus marquée des libertés fondamentales et des droits politiques, dont les principales victimes étaient les opposants politiques, les défenseurs des droits de l'homme et les représentants des médias. Au moins quatre violations du droit à la liberté et à la sûreté de la personne, qui ont fait 45 victimes, une violation du droit à l'intégrité physique, qui a fait quatre victimes, et quatre violations du droit de réunion pacifique ont été signalées à Kinshasa et à Goma. Le 15 mars, à Kinshasa, au moins 30 personnes ont été arrêtées par des agents de l'État lors d'un atelier proposé par « Filimbi », une organisation de la société civile, en vue de favoriser la participation des jeunes au processus démocratique en République démocratique du Congo. La plupart d'entre elles ont été relâchées, mais les autres ont été transférées à la prison centrale de Makala, à Kinshasa, et accusées de diverses infractions. Les militants burkinabé et sénégalais qui participaient à l'atelier ont été expulsés du pays. La Mission a par ailleurs continué de suivre les procès d'autres éminents défenseurs des droits de l'homme et militants politiques qui ont été arrêtés pendant les manifestations de janvier 2015, et dont elle réclame le placement sous contrôle de la justice et le respect des droits de la défense.

58. Avec l'appui du PNUD, les cellules d'appui aux poursuites judiciaires de la MONUSCO ont fourni une assistance dans le cadre de neuf missions d'enquête et de 10 audiences foraines dans le Katanga, le Nord-Kivu, la province Orientale et le Sud-Kivu. Par ailleurs, elles ont continué à fournir un large soutien technique aux autorités chargées de la justice militaire dans le Nord-Kivu dans le cadre de leurs enquêtes en cours sur les crimes qu'aurait commis le groupe Forces démocratiques

alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda dans les régions de Beni et d'Oicha au cours des derniers mois.

59. Le personnel spécialisé que la MONUSCO a détaché dans les prisons a continué à aider l'administration pénitentiaire à veiller à ce que la sûreté et la sécurité des détenus ainsi que la protection de leurs droits soient garanties dans les prisons. La Mission a par ailleurs participé à la formation à la gestion des incidents de 187 agents pénitentiaires, dont 30 formateurs et 18 femmes, afin de contribuer à l'effort de professionnalisation du personnel chargé de la gestion des prisons.

J. Violence sexuelle

60. La Mission a recensé 65 victimes de violence sexuelle en temps de conflit au cours de la période considérée. Cinquante d'entre elles auraient été violées par des membres de groupes armés, dont 33 par des hommes des FRPI; la plupart auraient subi des viols collectifs lors de plusieurs incidents survenus sur le territoire d'Irumu, dans la province Orientale. La Mission a reçu de nombreuses informations faisant état de graves allégations concernant un grand nombre de cas de violences sexuelles commises par des membres de groupes d'autodéfense, dans le cadre du conflit opposant les communautés Twa et Luba dans le nord du Katanga. À cause de l'insécurité qui règne dans cette zone, la MONUSCO n'a pas pu vérifier les informations faisant état de mutilations sexuelles, perpétrées sur des hommes, et de viols, principalement de femmes lubas, commis par des éléments twas.

61. La Mission a continué à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre la violence sexuelle; ce dernier a notamment convoqué les premières réunions du comité chargé de surveiller le plan d'action contre la violence sexuelle élaboré par les FARDC. En application d'un plan de travail sur trois mois, 10 officiers de haut rang des FARDC se sont personnellement engagés à lutter activement contre la violence sexuelle dans leurs unités.

K. Protection de l'enfance

62. La Mission a contribué à la libération de 431 enfants (14 filles et 417 garçons) associés à des groupes armés, dont 7 ressortissants rwandais. La plupart de ces enfants avaient été recrutés par les FDLR (286), les Maï-Maï Nyatura (42) et les FRPI (13). Parmi ces enfants, il y en avait 62 qui avaient précédemment été associés à des groupes armés, détenus par les FARDC et libérés par la MONUSCO. Du fait de l'insécurité persistante dans les zones où ils sont remis à leur famille et de la difficulté que l'on a à les réintégrer de façon durable, les enfants courent un grand risque d'être recrutés à nouveau par des groupes armés. Au cours de la période considérée, on a enregistré 34 décès d'enfants (16 filles et 18 garçons) dans l'est de la République démocratique du Congo survenus à cause de violences liées au conflit.

63. Conformément au Plan d'action visant à prévenir et à faire cesser le recrutement d'enfants par des forces armées élaboré conjointement par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'ONU (voir S/2015/172, par. 55), la Mission a contrôlé 7 843 contingents des FARDC et n'a identifié qu'un seul enfant.

IV. Observations

64. Je constate avec satisfaction que le Président de la République démocratique du Congo s'efforce de tendre la main à l'opposition politique et aux autres parties prenantes au niveau national. J'exhorte tous les acteurs concernés à continuer à étudier des initiatives politiques permettant de parvenir à un consensus autour du processus électoral en cours. Je demande à toutes les parties de travailler ensemble au règlement des différends par des moyens pacifiques et de créer les conditions permettant au processus électoral de se dérouler de façon crédible et sans exclusive. Cela implique de créer l'espace politique nécessaire à un processus électoral crédible et pacifique, ce qui passe notamment par le respect des libertés de réunion et d'expression. Il est maintenant crucial que les parties et les institutions nationales veillent à régler tout problème risquant de saper la crédibilité du scrutin, de façon à ce que les élections puissent se dérouler dans le respect de la Constitution. S'il ne faut pas sous-estimer les difficultés techniques que pose l'organisation du scrutin, je suis convaincu qu'elles peuvent être surmontées grâce à la mobilisation des parties prenantes congolaises et au soutien de la communauté internationale. J'engage le Gouvernement à établir au plus vite un budget électoral approprié et à mettre à jour de façon fiable les listes électorales, afin que les élections puissent se dérouler correctement et rapidement. Je l'engage également, ainsi que mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, à continuer à encourager les partis politiques à accroître la proportion de femmes aussi bien parmi les électeurs que parmi les candidats à des fonctions électives.

65. Je me félicite des mesures concrètes prises par le Gouvernement pour engager et maintenir un dialogue stratégique avec la MONUSCO dans la double perspective d'améliorer leur coopération et d'élaborer conjointement une stratégie de retrait de la Mission, conformément à la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité. La reprise du processus d'évaluation conjoint lancé en 2010 devrait permettre au Gouvernement et à l'ONU de se mettre d'accord sur les principaux risques et difficultés auxquels sont confrontées les provinces touchées par le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et fournir une base de travail solide pour les discussions ultérieures, notamment en ce qui concerne les aspects politiques et les indicateurs précis qui donneraient le signal d'une réduction des effectifs de la MONUSCO. J'encourage le Gouvernement à poursuivre les discussions avec l'ONU dans un esprit de confiance mutuelle. Ce dialogue devrait être vu comme l'occasion pour l'ONU et le Gouvernement congolais de redéfinir leur partenariat et de renforcer leur coopération, ce qui faciliterait considérablement le transfert de responsabilités de la MONUSCO au Gouvernement et le retrait de la Mission. J'ai l'intention de soumettre des recommandations à cet égard dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité.

66. Je suis toutefois préoccupé par la poursuite des violences dans l'est du pays, et en particulier par les atrocités commises par divers groupes armés. Je condamne avec la plus grande fermeté les attaques gratuites commises par les Forces démocratiques alliées contre des civils sans défense dans la région de Beni, qui ont également causé de lourdes pertes en vies humaines au sein des FARDC. Je condamne tout aussi fermement l'assassinat, le 5 mai, de deux soldats de la paix des Nations Unies originaires de la République-Unie de Tanzanie, et les blessures infligées à 13 autres personnes lorsqu'un convoi de la MONUSCO a essuyé des tirs provenant vraisemblablement d'éléments des Forces alliées démocratiques. Je

présente mes sincères condoléances aux familles endeuillées et au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, que j'assure de ma sympathie. L'ONU reste déterminée à prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité, pour protéger les civils et neutraliser les groupes armés qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo. Tout en saluant la persévérance du Gouvernement qui ne cesse de mener des opérations militaires contre les FDLR, je forme l'espoir que les problèmes en suspens seront bientôt réglés et que les FARDC et la MONUSCO pourront reprendre une coopération totale en matière de sécurité. Le règlement du problème que posent les FDLR est une priorité commune. Non seulement le renforcement de la coopération entre les FARDC et la MONUSCO bénéficierait aux populations locales, mais il permettrait en outre de progresser plus rapidement dans la lutte contre la menace que constituent les groupes armés, ce qui a été établi comme l'un des critères essentiels nécessaires pour envisager la réduction progressive des effectifs de la Mission. Les opérations que mènent les FARDC contre les FRPI avec l'appui de la MONUSCO mettent en évidence les avantages d'un renforcement de la coopération entre ces deux acteurs.

67. Comme il a déjà été souligné dans les rapports précédents, il n'existe pas de solution purement militaire au problème que posent les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Pour parvenir à instaurer une paix et une stabilité durables, il faudra s'attaquer aux causes profondes du conflit, et donc réfléchir aux moyens de renforcer l'autorité de l'État et de proposer des solutions durables aux ex-combattants et en matière de développement. Le lancement récent de la troisième phase du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration me semble être un élément encourageant et je prie le Gouvernement de veiller à sa mise en œuvre effective. J'engage les autres partenaires à appuyer la mise en place d'initiatives de réintégration durable afin d'éviter que les anciens combattants ne reprennent les armes.

68. Je constate avec satisfaction que les autorités congolaises accordent une attention accrue aux violations des droits de l'homme, y compris aux violences et sévices sexuels imputables à des membres des forces de sécurité. C'est une évolution positive qui souligne que le Gouvernement s'efforce réellement de lutter contre l'impunité; toutefois, il reste encore beaucoup à faire. J'accueille avec satisfaction la signature d'un « Acte d'engagement » à lutter contre la violence sexuelle par des officiers de haut rang des FARDC et la création de la Commission nationale des droits de l'homme ainsi que l'adoption de son règlement intérieur afin de préserver son efficacité et son indépendance, ce qui constitue un pas dans la bonne direction. Dans le même temps, je déplore que des citoyens congolais continuent de faire l'objet d'arrestations arbitraires par les services de sécurité pour avoir simplement tenté d'exercer les libertés fondamentales que leur reconnaît la Constitution. Je demande instamment au Gouvernement de veiller à ce que toutes les personnes arrêtées soient soumises au contrôle de la justice et bénéficient d'une procédure régulière et d'un procès équitable. J'invite également le Gouvernement à engager des poursuites contre les membres des forces de sécurité présumés responsables des violations graves des droits de l'homme commises pendant les manifestations populaires de janvier 2015, et à veiller à ce que les forces de sécurité s'abstiennent de faire un usage disproportionné de la force.

69. Le règlement du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo passera nécessairement par la prise en compte de sa dimension régionale. Pour ce

faire, il serait important que les États signataires et garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région se mobilisent plus activement en faveur de la mise en œuvre des engagements pris. Je demande également à toutes les parties prenantes concernées d'appuyer les efforts déployés par mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit, en vue de redynamiser les structures de gouvernance établies par l'Accord-cadre, et en particulier le mécanisme de suivi régional. Il importe également de renforcer la coopération judiciaire, pour veiller à ce que les pays signataires ne servent pas de refuge aux personnes présumées coupables de violations graves des droits de l'homme. Le rapatriement de tous les anciens membres du M23 et la mise en œuvre des dispositions des Déclarations de Nairobi sont d'autres éléments essentiels pour s'attaquer aux causes profondes de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région. J'encourage donc le Gouvernement de la République démocratique du Congo à prendre les mesures nécessaires pour achever le rapatriement des anciens membres du M23 originaires du Rwanda et de l'Ouganda.

70. Pour finir, je tiens à remercier mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Martin Kobler, ainsi que l'ensemble du personnel de la MONUSCO, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, de leur participation active à l'action menée au service de la paix en République démocratique du Congo.

